



## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **20 MARS 2023**  
Délibération n° **DEL-2023-0052**

Objet : Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) du réseau des bibliothèques

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 52  
Pouvoirs : 10  
Absents : 0  
Excusés : 22  
Pour : 62  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le

**23 MARS 2023**

et affichage le

**23 MARS 2023**

Secrétaire de séance :  
Christophe BORG

Le lundi 20 mars 2023 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 14 mars 2023.

Présents : Cédric ARMANET, Marilyn ARNDT, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Michèle FLAMAND, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Franck SOMME, François STEFANI, Annie TANI, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoir : Brigitte DULONG À Martine KOHLY, Pierre FORTE À Françoise MIDALI, Annie FRAGOLA À Annie TANI, Claudine GELLENS À Guillaume RACCURT, Philippe LORIMIER À Serge POMMELET, Robert MONNET À Agnès DUPON, Sophie RIVENS À Alexandra COHARD, Cécile ROBIN À Patricia BELLINI, Olivier ROZIAU À Damien VYNCK, Olivier SALVETTI À Valérie PETEX

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Vu la délibération n° 24 du 23 février 2015 adoptant la « Charte d'orientation des activités culturelles » fixant notamment un objectif de structuration et d'animation du réseau de lecture publique,

Vu la délibération n° DEL-2020-0324 du 23 novembre 2020, relative à la convention socle signée entre le Département de l'Isère et la Communauté de communes Le Grésivaudan pour le soutien du réseau des bibliothèques dans le cadre du Plan Lecture Publique 2020-2026,

Vu la délibération n° DEL-2020-0365 du 14 décembre 2020, modifiant par avenant la convention socle entre le Département de l'Isère et la Communauté de communes Le Grésivaudan et fixant les objectifs du réseau en matière de structuration, d'acquisition et d'action culturelle,

Vu la délibération n° DEL-2021-0137 du 26 avril 2021 relative aux conventions de coopération intercommunale avec les communes du territoire dans le cadre du Plan Lecture,

Vu la délibération n° DEL-2022-0213 du 27 juin 2022 adoptant le Contrat Territoire Lecture en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles et fixant les grandes orientations en matière d'action culturelle pour le réseau de lecture publique,

Depuis la mise en place d'une coordination intercommunale du réseau des bibliothèques du territoire en 2013, la Communauté de communes Le Grésivaudan (CCLG) a beaucoup œuvré pour offrir une politique de lecture publique volontariste et ambitieuse aux habitants du territoire, veillant à l'équilibre et à l'équité de traitement de l'ensemble des usagers.

Entre 2019 et 2021, Le Grésivaudan a eu recours à un diagnostic de territoire par un cabinet externe, afin d'apporter un regard neuf sur les évolutions et les enjeux du réseau. Celui-ci en a souligné les réussites et a également mis en lumière les pistes d'évolution nécessaires. Il a tracé le cap pour le mandat, donnant lieu à la signature du Contrat Territoire Lecture en un nouveau document cadre pour le réseau : le PCSES (Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social du réseau de lecture publique).

Le PCSES s'inscrit en complément des accords-cadres préexistants entre la CCLG et :

- le Département en ce qui concerne le Plan Lecture
- la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) en ce qui concerne le Contrat Territoire Lecture

Il affirme les orientations du réseau en matière de pilotage, de gouvernance, d'équipements, de structuration et de développement de la lecture publique et fixe des objectifs :

#### **1. Poursuivre la structuration, l'harmonisation et développer la visibilité du réseau :**

- en faisant usage d'une communication unifiée et accessible, en travaillant à une harmonisation des tarifs ;
- en accompagnant la requalification des bâtiments afin d'améliorer le service aux usagers (formalisation d'une demande conjointe de dotation globale des bibliothèques afin d'en permettre le financement) ;
- en se fixant comme objectif la construction d'une nouvelle médiathèque tête de réseau à Pontcharra (la médiathèque actuelle

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.***



Accusé de réception en préfecture  
038-200018166-20230320-DEL-2023-0052-DE  
Date de télétransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023

**Projet culturel, scientifique,  
éducatif et social**  
du réseau des bibliothèques du  
Grésivaudan

**2023 - 2028**

## Edito

La décision de créer un réseau de lecture publique, la gouvernance double que nous avons souhaité mettre en place entre les communes et l'intercommunalité, est un acte fondateur de notre organisation territoriale et un tournant dans la politique culturelle du Grésivaudan. Elle dessine l'ambition de la Communauté de communes Le Grésivaudan de travailler au bénéfice des communes et de leurs habitants, de manière individuelle, et au profit d'un maillage du territoire cohérent pour assurer une même qualité de service public avec une volonté de proximité et une vision globale adaptées à la taille et à la diversité de notre territoire.

Aujourd'hui, en 2023, le réseau des bibliothèques du Grésivaudan est une pleine réussite. La mise en place des navettes assure une offre équivalente sur l'ensemble du territoire, l'accompagnement des bibliothécaires en termes de formation, de soutien technique, logistique et en matière d'acquisitions permet une montée en compétence globale des agents et bénévoles de chaque bibliothèque. Les conventionnements mis en place avec les tutelles comme la DRAC ou le Département ont permis la mise en place de nouveaux services et de nouvelles actions.

Pour autant, à l'instar de toutes les bibliothèques et de tous les réseaux de France, Le Grésivaudan doit continuer de s'adapter aux besoins des habitants, aux nouvelles pratiques. En tant qu'équipements culturels de proximité, elles sont aux premières loges pour les constater, les suivre, les anticiper, elles sont également le premier maillon de notre politique culturelle. L'ambition politique de la Communauté de communes ne s'est jamais démentie et s'est renforcée au fil des années. La mise en place de l'Education aux médias et à l'information, l'élaboration d'un plan d'Education Artistique et Culturelle sont une résultante de cette réussite du réseau : il a su fédérer les communes, créer la confiance et impulser une dynamique partenariale.

Beaucoup de projets ont vu le jour, un long chemin de structuration a été accompli par les équipes. Il reste du travail. Dans les années à venir, Le Grésivaudan devra se concentrer sur l'amélioration de l'accueil des usagers en reconstruisant par exemple la médiathèque tête de réseau de Pontcharra, en offrant de nouveaux services, un projet d'arthothèque est en cours de réflexion, en élaborant une politique documentaire largement partagée. Avec ce PCSES, c'est à la fois la fin d'un cycle et le début d'une nouvelle ère que nous préfigurons.

**Annick Guichard**

**Vice-Présidente en charge de la culture, des patrimoines matériels et immatériels**



# Sommaire

## Table des matières

<b>Edito</b> .....	<b>2</b>
<b>Sommaire</b> .....	<b>4</b>
<b>Préambule : de 2009 à 2023</b> .....	<b>7</b>
<b>1. Présentation</b> .....	<b>9</b>
<b>1.1. Un territoire contrasté</b> .....	<b>9</b>
<b>Un essoufflement démographique depuis les années 2000</b> .....	<b>9</b>
<b>Une population dans l'ensemble jeune, mais désormais vieillissante</b>	<b>10</b>
<b>Un territoire au profil familial</b> .....	<b>10</b>
<b>Une population à majorité aisée ...</b> .....	<b>11</b>
<b>...mais de fortes disparités territoriales</b> .....	<b>11</b>
<b>1.2. Une politique culturelle dynamique</b> .....	<b>12</b>
<b>Une intercommunalité active dans le champ culturel</b> .....	<b>12</b>
<b>Un projet de territoire qui conforte la politique de lecture publique ...</b>	<b>12</b>
<b>Les enjeux du territoire</b> .....	<b>13</b>
<b>Une conception directement issue du nouveau compromis</b> <b>intercommunal</b> .....	<b>13</b>
<b>1.3. Une organisation du réseau reflet du projet de territoire</b> .....	<b>14</b>
<b>Un réseau de lecture publique sous double tutelle</b> .....	<b>14</b>
<b>Un réseau de lecture publique en constante évolution</b> .....	<b>15</b>
<b>1.4. Les objectifs, actions et ressources du réseau</b> .....	<b>16</b>
<b>Les objectifs du réseau de lecture publique</b> .....	<b>16</b>
<b>Les actions et moyens du réseau</b> .....	<b>17</b>
<b>Une organisation structurée</b> .....	<b>17</b>
<b>Ainsi, c'est l'ensemble du service lecture publique intercommunal qui</b> <b>œuvre pour le réseau.</b> .....	<b>19</b>
<b>2. Etat des lieux du réseau et bilan du diagnostic de territoire</b> .....	<b>20</b>

<b>2.1. Ressources actuelles .....</b>	<b>20</b>
<b>2.2. Le personnel .....</b>	<b>20</b>
<b>2.3. Les équipements .....</b>	<b>21</b>
<b>2.3.1. Les locaux .....</b>	<b>21</b>
<b>2.3.2. L'équipement numérique .....</b>	<b>22</b>
<b>2.3.3. Les horaires .....</b>	<b>22</b>
<b>2.4. Les tarifs .....</b>	<b>22</b>
<b>2.5. Les collections.....</b>	<b>23</b>
<b>2.6. La navette .....</b>	<b>25</b>
<b>2.7. L'action culturelle .....</b>	<b>26</b>
<b>Des partenariats très tournés vers la jeunesse .....</b>	<b>26</b>
<b>Une diversité de publics visés envers : .....</b>	<b>27</b>
<b>Un réseau tourné vers l'action culturelle.....</b>	<b>27</b>
<b>Toutefois, certains freins subsistent :.....</b>	<b>28</b>
<b>Du point de vue des publics, l'action culturelle est perçue comme un point fort : .....</b>	<b>28</b>
<b>2.8. Les usagers .....</b>	<b>28</b>
<b>Une forte proportion de la population inscrite dans une bibliothèque du réseau, mais une baisse du nombre d'inscrits observée ces dernières années.....</b>	<b>28</b>
<b>Une surreprésentation des enfants parmi les publics des bibliothèques du réseau. Une fréquentation de proximité privilégiée par les publics. ....</b>	<b>29</b>
<b>Les publics privilégient la relation, l'accueil, l'échange sur tout le reste.....</b>	<b>29</b>
<b>Le point de vue des bibliothécaires sur les freins à la fréquentation et les besoins des usagers.....</b>	<b>30</b>
<b>3. Enjeux et perspectives.....</b>	<b>32</b>
<b>3.1. Les objectifs du réseau.....</b>	<b>32</b>
.....	<b>32</b>

..... 32

..... 32

..... 32

..... 32

**3.2. En complément du Plan Lecture et du CTL, les objectifs à mettre en œuvre grâce à la DGD bibliothèques ..... 33**

..... 33

**Objectif 1 ..... 33**

**Objectif 2..... 34**

**Objectif 3..... 35**

**Conclusion..... 37**

**Annexes ..... 38**

**Annexe 1 : l’environnement scolaire..... 38**

**Annexe 2 : les équipements culturels du territoire ..... 39**

**Annexe 3 : l’organigramme du réseau ..... 40**

..... 40

# Préambule : de 2009 à 2023

Depuis sa création en 2009, la Communauté de communes Le Grésivaudan a œuvré pour la culture en prenant en charge des équipements et services (2 médiathèques têtes de réseau, 3 musées, 1 espace de spectacle/salle de cinéma, 1 espace polyvalent) et en menant une ambitieuse politique de soutien aux partenaires et acteurs culturels du territoire. Concernant la lecture publique, le début de la coordination du réseau intercommunal a donné lieu en 2013 à un premier diagnostic de territoire, mené par les coordinatrices du réseau recrutées à cette époque. Sept ans plus tard, plusieurs des préconisations d'origine ont été mises en place avec succès (outil informatique commun, portail commun, navette documentaire, actions culturelles communes...). Mais un certain nombre de points restaient en suspens et de nouveaux besoins ont émergé.

À l'aube d'un nouveau mandat, il a semblé opportun de réétudier finement les besoins et les enjeux du territoire et de définir les lignes d'un Contrat Territoire Lecture (signé en juin 2022) qui permettrait de donner à l'un des plus gros réseaux de la région les moyens de répondre aux besoins réels du territoire.

C'est pourquoi Le Grésivaudan a eu recours à un diagnostic de territoire par un cabinet externe, afin d'apporter un regard neuf sur les évolutions et les enjeux du réseau. Le choix s'est porté sur le cabinet Enéis by KPMG, principalement en raison de l'originalité de son offre qui incluait la prise en compte de différents profils de personnes interrogées dans l'analyse menée (élus, professionnels des bibliothèques, bénévoles, partenaires d'autres services, usagers, non-usagers...).

Celui-ci a mis en lumière des besoins d'une ampleur justifiant le recours à la DGD et la rédaction d'un PCSES commun au réseau.

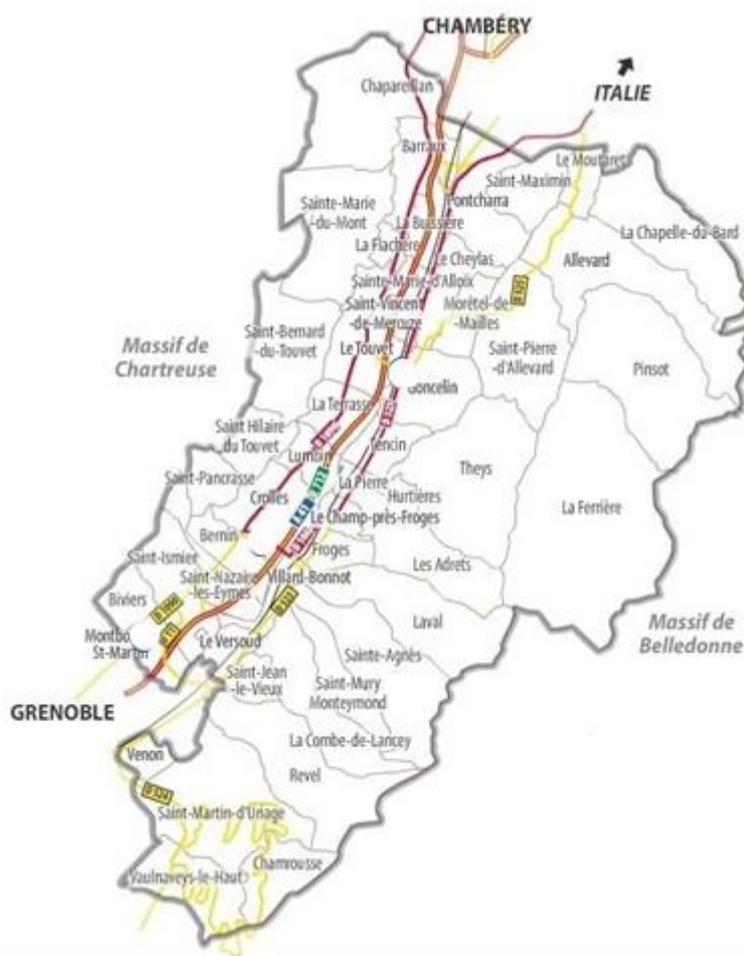
<b>CONTEXTE</b> : Plan Lecture de l'Isère, Contrat Territoire Lecture avec la DRAC Rhône-Alpes, demande de DGD bibliothèques	<b>DEMARCHE</b> : le CTL et le PCSES s'appuient sur le diagnostic de territoire de 2021, auquel a été associé l'ensemble des équipes du réseau
<b>METHODE</b> : recensement des besoins et projets des bibliothèques du réseau ; coordination et rédaction par la direction du réseau ; retour auprès des bibliothèques du réseau	<b>VALIDATION</b> : par l'équipe de direction du réseau des bibliothèques ; par les instances de la Communauté de communes ; par la DRAC Rhône-Alpes



# 1. Présentation

## 1.1. Un territoire contrasté

Au cœur du Sillon alpin, le Grésivaudan se déploie sur plus de 70 kilomètres, entre plaine et montagnes, en amont de l'agglomération grenobloise jusqu'aux portes de la Savoie. Dans un environnement dominé par les massifs de Belledonne et de Chartreuse, ce territoire est constitué de 43 communes et de plus de 100 000 habitants.

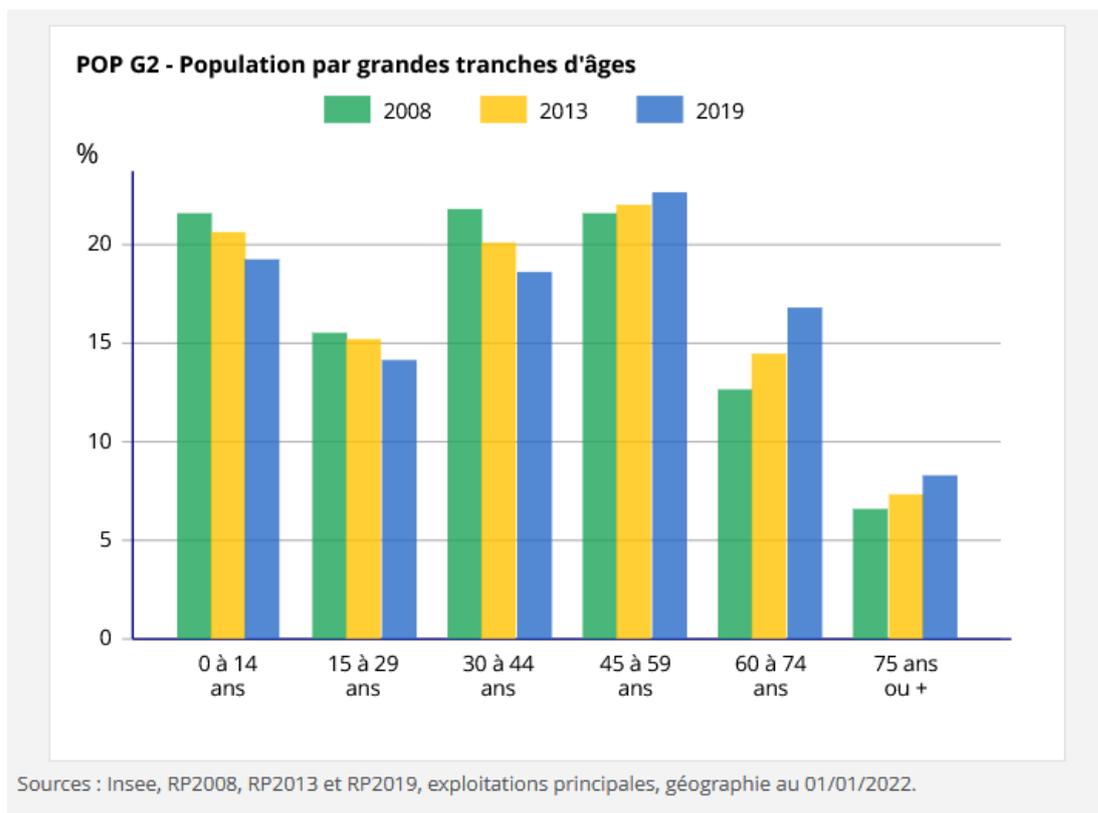


### Un essoufflement démographique depuis les années 2000

Après une forte croissance démographique portée par l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire, le Grésivaudan connaît un essoufflement de l'évolution annuelle de sa population. Depuis 2006, la croissance se maintient essentiellement grâce à un solde naturel positif, ce qui témoigne d'une perte d'attractivité du territoire.

## Une population dans l'ensemble jeune, mais désormais vieillissante

Le Grésivaudan reste un territoire jeune : en 2019, environ 1/3 de la population a moins de 29 ans. Néanmoins, corollaire de la forte attractivité du territoire entre 1975 et 2000, le Grésivaudan a entamé une phase de vieillissement démographique.



## Un territoire au profil familial

Le territoire est un lieu d'installation privilégié pour les familles : elles constituent 42% des ménages du territoire.

Mais on relève des spécificités communales, avec des familles monoparentales particulièrement présentes dans les communes d'Alleverd-les-Bains, Crolles, Le Versoud, Pontcharra, Saint-Ismier et Villard-Bonnot.

## Une population à majorité aisée ...

**46,1 % des actifs diplômés du supérieur  
(30,7 % en France)**

**26 % de cadres  
(18,4 % en France)**

**7,9 % de taux de chômage  
(13,4 % en France)**

**5,5 % de taux de pauvreté  
(14,6 % en France)**

**12,1 % de foyers monoparentaux  
(16,5 % en France)**

**7,9 % de familles nombreuses  
(9,1 % en France)**

## ...mais de fortes disparités territoriales

Avec :

- une répartition inéquitable en fonction des bassins de vie, une forte opposition entre les communes proches de la Métropole et celles du Haut Grésivaudan (CSP, formation, niveau de vie, composition des familles) ;
- de nombreux emplois dans le territoire, mais concentrés dans les communes de Crolles, Montbonnot et Pontcharra. Parallèlement, de nombreux emplois en dehors du territoire, en direction de la Métropole notamment.

### L'exemple de Pontcharra

- 13,1 % de cadres
- 30,6 % de diplômés de l'enseignement supérieur
- Revenu médian : 22 110 €
- 16,6 % de familles monoparentales et 11 % de familles nombreuses
- Taux de chômage : 12,2 %
- Taux de pauvreté : 12 %

### L'exemple de Crolles

- 31,9 % de cadres
- 48,8 % de diplômés de l'enseignement supérieur
- Revenu médian : 27 280 €
- 15,5 % de familles monoparentales et 9,2 % de familles nombreuses
- Taux de chômage : 8,2 %
- Taux de pauvreté : 6 %

## 1.2. Une politique culturelle dynamique

<p>✓ <b>6 salles de spectacles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>Espace Aragon</b> (Intercommunal - Villard Bonnot)</li> <li>&gt; <b>Espace Paul Jargot</b> (Communal - Crolles label scène ressource départementale)</li> <li>&gt; <b>Le Coléo</b> (Communal - Pontcharra)</li> <li>&gt; <b>Espace Agora</b> (Communal - St Ismier)</li> <li>&gt; <b>Espace culturel La Pléiade</b> (Communal - Allevard)</li> <li>&gt; <b>Le Belvédère</b> (Communal - St Martin d'Uriage)</li> </ul>	<p>✓ <b>3 cinémas</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>Espace Aragon</b> (Intercommunal - Villard Bonnot)</li> <li>&gt; <b>Cinéma Bel'Donne</b> (Allevard)</li> <li>&gt; <b>Cinéma Jean-Renoir</b> (Pontcharra)</li> </ul>
<p>✓ <b>4 musées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>Maison Berges - Musée de la Houille Blanche</b> (Départemental)</li> <li>&gt; <b>Musée des Forges et Moulins de Pinsot</b> (Intercommunal)</li> <li>&gt; <b>Musée d'Allevard</b> (Intercommunal)</li> <li>&gt; <b>Musée de La Combe de Lancey</b> (Intercommunal)</li> <li>+1 espace polyvalent : <b>espace Bergès</b></li> </ul>	<p>✓ <b>4 salles d'exposition</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>Espace Aragon</b> (Intercommunal - Villard Bonnot)</li> <li>&gt; <b>Espace Paul Jargot</b> (Communal - Crolles)</li> <li>&gt; <b>Le Belvédère</b> (Communal - St Martin d'Uriage)</li> <li>&gt; <b>Maison des Arts</b> (Communal - Montbonnot)</li> </ul>
	<p>✓ <b>36 Médiathèques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>33 médiathèques communales</b></li> <li>&gt; <b>1 médiathèque associative</b></li> <li>&gt; <b>2 médiathèques intercommunales</b></li> </ul>

### Une intercommunalité active dans le champ culturel

La Communauté de communes Le Grésivaudan exerce les compétences suivantes dans le champ culturel : « soutien aux manifestations culturelles, éducatives, sportives dans le cadre de la charte communautaire ; mise en réseau des acteurs culturels du périmètre communautaire ». Outre la gestion d'équipements structurants (Espace Aragon, musées d'Allevard, de Pinsot et de La Combe de Lancey, les MTR du réseau de lecture publique), et d'une mission patrimoine dont l'objet est de valoriser le patrimoine local, l'action de l'intercommunalité soutient et complète donc la forte vivacité culturelle du territoire, portée par les associations, les compagnies et les autres collectivités territoriales.

Un projet de conventionnement en Plan Local d'Education Artistique et Culturelle, soutenu par les tutelles, est en cours, avec une ambition forte sur les 0-25 ans et les publics empêchés, projet porté par l'ensemble des structures et des équipements.

### Un projet de territoire qui conforte la politique de lecture publique

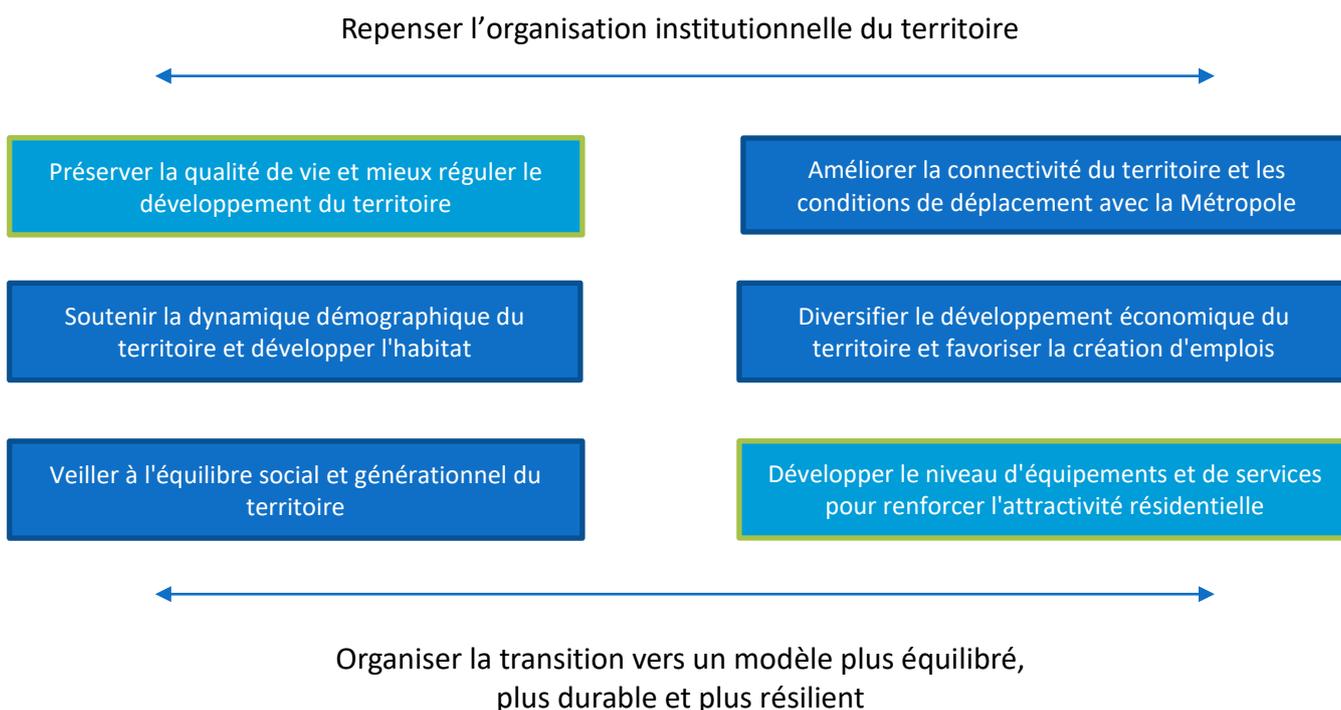
Le projet de territoire voté en 2018 maintient l'investissement de la collectivité dans la politique de lecture publique, dans une logique de structuration de

services de proximité pour les habitants d'une part, et d'attractivité résidentielle d'autre part. Selon les propres termes du Président de la Communauté de communes : « c'est bien la commune qui fait la Communauté de communes et non pas l'inverse ».

Les bibliothèques et médiathèques du territoire intègrent les ambitions de l'intercommunalité, visant à maintenir un haut niveau de services au sein de chaque bassin de vie. Le projet de territoire réaffirme ainsi l'importance de la présence des équipements de lecture publique en tant qu'équipements de proximité.

La lecture publique constitue ainsi un levier pour répondre à plusieurs enjeux du territoire et notamment : « préserver la qualité de vie et mieux réguler le développement du territoire », « développer le niveau d'équipements et de services pour renforcer l'attractivité résidentielle du territoire ».

## Les enjeux du territoire



Source : Le Grésivaudan, *Projet de territoire*, 2018

## Une conception directement issue du nouveau compromis intercommunal

Face à un territoire XXL, le projet de territoire a réaffirmé sa volonté de conserver les communes actives en matière de politiques et de services. Ce compromis intercommunal explique aujourd'hui le fonctionnement du réseau de lecture publique.

Les communes ayant vocation à faire le lien entre habitants et services de proximité gardent la compétence de gestion de leurs bibliothèques. L'intercommunalité, quant à elle, a vocation à s'assurer de la cohérence du territoire et est responsable de la coordination du réseau par le biais de plusieurs services (navette, site, logiciel métier, actions de formation...), ainsi que des deux Médiathèques Têtes de Réseau de Crolles et Pontcharra.

### 1.3. Une organisation du réseau reflet du projet de territoire

#### Un réseau de lecture publique sous double tutelle

Constitué par 36 équipements, le réseau de lecture publique du Grésivaudan se caractérise par une double tutelle intercommunale et communale. Il compte 64 agents municipaux ou intercommunaux et 260 bénévoles.

Il comprend deux Médiathèques Têtes de Réseau (MTR), à Crolles et à Pontcharra, avec 26 agents intercommunaux (15 à Crolles, 11 à Pontcharra), et un service coordinateur basé à La Terrasse (5 agents), sous tutelle de la Communauté de communes. Pivots du réseau, elles appuient les bibliothèques municipales du territoire dans leurs activités et sont responsables des outils partagés et de la coordination des actions communes.



Un réseau de lecture publique en constante évolution



**1ères actions à l'échelle intercommunale**

- Charte de Lecture Publique
- Instauration de la carte d'abonné commune « Grésilib » en 2006
- Actions culturelles sur le territoire

**Mise en réseau des bibliothèques du Grésivaudan**

- Définition des objectifs du réseau
- Définition des moyens :
  - \* 2 MTR
  - \* 2 bibliothécaires chargés de la mise en œuvre du réseau (2013)

**Création et mise en œuvre du réseau**

- Diagnostic de la lecture publique
- MTR intercommunales
- Fusion des catalogues
- 1 site
- 1 carte d'abonné unique « Pass Culture »
- Travail collaboratif
- Développement des 2 MTR (nouvel équipement à Crolles, créations de postes)
- Mise en place des bassins de lecture avec 7 bibliothèques identifiées comme chefs de file de bassin et actions culturelles communes

**Réorganisation du réseau**

- Pilotage du réseau par un trio de tête
- Lancement du service de navette
- Mise en place du système des référents

## 1.4. Les objectifs, actions et ressources du réseau

### Les objectifs du réseau de lecture publique

#### L'objectif final

Développer la lecture publique et contribuer à l'animation culturelle du territoire

#### Les objectifs intermédiaires

Mailler le territoire du Grésivaudan pour une plus grande équité entre les habitants

Disposer de lieux de vie conviviaux et modernes, permettant de favoriser l'intégration, la vie sociale et la mixité de tous les publics

Impulser et accompagner les demandes de formation, de connaissance et de culture, d'information, de débat et de création, encourager le développement du numérique

Doter le territoire d'une offre en phase avec les technologies d'information et de communication et avec les usages de plus en plus importants de l'internet, en s'appuyant sur les deux Médiathèques Têtes de Réseau

Favoriser la découverte, les rencontres, les échanges

Favoriser le traitement équitable de toutes les bibliothèques et la circulation des documents

## Les actions et moyens du réseau

Pour les bibliothécaires	Pour les usagers
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un accompagnement sur le métier et sur tout type de projets (équipement, actions culturelles...)</li> <li>- Des outils en commun à destination des équipes du réseau : un logiciel de SIGB, un site internet</li> <li>- Une harmonisation des règles et pratiques</li> <li>- Des outils de communication : une gazette partagée « La Papote », un Guide des pratiques, ainsi que des réunions régulières</li> <li>- La coordination et la mise en œuvre de groupes de travail thématiques</li> <li>- Des formations en interne et un relais de la MDI, du CNFPT et de Médiat pour des formations intra et/ou externes sur des thématiques plus générales</li> <li>- Du prêt de mobilier, d'expositions et de matériel d'animation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un site internet permettant de consulter le catalogue, réserver les documents..., avoir accès à la plateforme numérique de la MDI et une offre de livres numériques</li> <li>- Une carte d'abonnement unique</li> <li>- Un service de navette (et son centre de tri associé), élément majeur de la cohésion du réseau</li> <li>- Des actions culturelles transversales (soutien du réseau si elles concernent 3 bibliothèques et plus)</li> <li>- Un enrichissement des fonds : soutien financier aux acquisitions ; complément des fonds documentaires des bibliothèques municipales avec les documents des MTR (dépôts pour une durée de 6 mois)</li> <li>- Des actions phares type Giboulivres</li> </ul>

### Une organisation structurée

Le trio de direction est aujourd'hui pleinement identifié et impulse la dynamique réseau. L'équipe réseau est bien repérée et a un fonctionnement lisible pour tous : elle constitue une plus-value remarquée dans la formation des bibliothécaires et bénévoles du territoire. La mission de référent est portée par chaque médiathécaire des MTR et bénéficie à l'ensemble des bibliothèques. La mise en commun des pratiques et des ressources est très appréciée, notamment à travers les groupes de travail thématiques, le Guide des pratiques et la gazette « La Papote ». Le réseau est jugé facilitateur pour tous types d'usages, avec notamment une grande flexibilité face aux besoins des usagers (prolongations de prêts, augmentations ponctuelles du nombre de documents empruntés...) et la fréquentation multi-sites possible.

### Un trio de responsables

Stratégie, documents fondamentaux, liens avec les tutelles et les élus du territoire. Rédactrice de la Papote, gazette du réseau	Responsable du réseau des bibliothèques et de la Médiathèque Tête de Réseau de Pontcharra
Politique documentaire, pratiques métier et actions vers les publics empêchés	Responsable adjointe du réseau des bibliothèques et responsable de la Médiathèque Tête de Réseau de Crolles
Navette, formations, actions culturelles transversales, Giboulivres, pilotage de l'EAC pour le réseau de lecture publique	Coordinatrice et responsable adjointe du réseau

### Une équipe réseau

Postes	Missions
<b>Coordinatrice réseau et responsable adjointe du réseau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encadrer et animer l'équipe réseau</li> <li>• Organiser et faire le suivi du service navette</li> <li>• Gérer les projets réseau</li> <li>• Coordonner l'action culturelle du réseau</li> <li>• Piloter des projets EAC à l'échelle du réseau</li> <li>• Organiser des formations</li> </ul>
<b>Médiathécaire réseau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrer le logiciel réseau</li> <li>• Former et accompagner les équipes sur le logiciel</li> <li>• Gérer le matériel d'animation</li> <li>• Contribuer au fonctionnement de la navette</li> <li>• Être en soutien de la coordinatrice du réseau</li> </ul>
<b>Médiateur numérique réseau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination et animation du portail</li> <li>• Accompagner et former les équipes sur l'utilisation du portail et sur les ressources numériques</li> <li>• Développer des animations autour du numérique et des imprimantes 3D, robots</li> </ul>
<b>Vaguemestres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer les dessertes de la navette</li> <li>• Assurer le traitement logistique des documents circulant par la navette</li> </ul>

## Les référents

Au sein de chaque MTR, les bibliothécaires sont référents d'une ou plusieurs médiathèques du réseau.

Rôles et missions des référents	
<b>Aide aux acquisitions et suivi du budget intercommunal</b>	Montant défini par année
<b>Aide au désherbage et à la mise en valeur des fonds</b>	RDV direct avec le référent pour intervention sur place
<b>Lien avec le réseau, informations et partage</b>	Informations sur les ressources et l'organisation du réseau Remontée des demandes et des besoins
<b>Accueil lors des dépôts de documents</b>	RDV avec la coordinatrice réseau qui fait le lien avec les référents

Ainsi, c'est l'ensemble du service lecture publique intercommunal qui œuvre pour le réseau.

## 2. Etat des lieux du réseau et bilan du diagnostic de territoire

### 2.1. Ressources actuelles

A l'échelle de la politique culturelle intercommunale, il y a un fort investissement de la collectivité en matière de lecture publique, auquel s'ajoute le soutien des tutelles (Département à travers le soutien de la Médiathèque départementale, DRAC Auvergne-Rhône-Alpes à travers le CTL et la DGD).

Il existe une très grande disparité de ressources financières entre les communes. Toutefois, la convention de coopération du Plan Lecture Publique garantit le maintien des budgets communaux pour les bibliothèques, ainsi que le soutien financier de l'intercommunalité pour les acquisitions documentaires des bibliothèques municipales. La mise en œuvre d'actions culturelles transversales pallie en partie un budget de fonctionnement qui ne permet pas toujours de développer des actions ou de porter de nouveaux projets.

### 2.2. Le personnel

Les équipes de l'ensemble du réseau représentent 304 personnes, parmi lesquelles 64 agents municipaux et intercommunaux, et 240 bénévoles, lesquels ne représentent que 18 % des ETP des bibliothèques. En moyenne, le temps de travail des personnels salariés représente 0,77 ETPT, contre 0,05 ETPT pour les bénévoles.

#### Des agents :

- peu nombreux
- avec un faible volume horaire global
- expérimentés
- impliqués
- qui regrettent un manque de reconnaissance et une charge des tâches administratives sans cesse croissante

#### Des bénévoles :

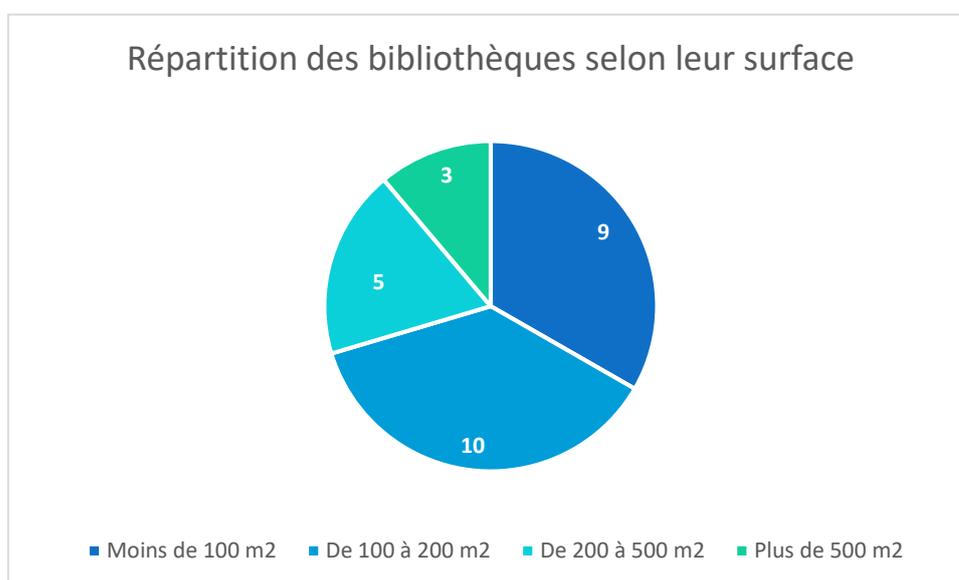
- Nombreux mais sur un très faible volume horaire individuel
- engagés
- investis
- qui représentent un turn-over important et des besoins de formation constants
- parfois en difficulté face aux nouveaux usages et outils

Il faut noter que 2 bibliothèques n'ont aucun personnel salarié. En outre, on constate un essoufflement de l'investissement bénévole, ce qui constitue un frein pour l'activité de nombreuses bibliothèques.

## 2.3. Les équipements

### 2.3.1. Les locaux

À l'échelle du réseau, la surface moyenne par habitant est de 0,05 m<sup>2</sup>. Plus de 40 % des bibliothèques ont une surface utile nette totale par habitant inférieure à 0,07 m<sup>2</sup> / habitant (norme nationale recommandée). Cela concerne essentiellement des communes entre 1 000 et 2 000 habitants, mais également 2 communes au-delà de 5 000 habitants.



75 % des bibliothèques du territoire sont accessibles au sens de la loi du 11 février 2005, mais dans 25 % des locaux, il y a de réelles difficultés d'accès. Ils sont parfois également inadaptés pour accueillir certains publics ou certaines actions (trop petits, trop éloignés des lieux de vie...).

A Pontcharra, le bâtiment est obsolète et sous-dimensionné au regard des missions d'une MTR : surface insuffisante pour les collections actuelles et plus encore pour le développement de nouveaux projets, espaces insuffisants pour de nouveaux services aux publics, manque d'espace de travail pour les équipes, manque d'espace pour assurer le rôle de médiathèque intercommunale auprès des autres bibliothèques...

Du point de vue des publics, le confort de lecture est perçu comme le principal moteur de la fréquentation : la qualité de l'accueil, de l'ergonomie, du confort du lieu et des espaces est l'élément central de satisfaction et de motivation à la

fréquentation. La bibliothèque est vue comme un lieu de rencontre, de vie et de partage. On note également un souhait d'espaces extérieurs dédiés à la lecture.

Tout cela converge vers la notion de tiers-lieux vers laquelle il faudra tendre dans les futurs projets de réaménagement ou de construction de nouveaux équipements. Plusieurs viennent d'être réalisés (Montbonnot, Saint-Vincent-de-Mercuze, Brignoud, Champ-près-Froges, Saint-Hilaire-du-Touvet), d'autres sont en cours (Le Cheylas) ou envisagés (Pontcharra, Saint-Ismier). D'autres lieux mériteraient une réflexion approfondie (Theys, Biviers).

### **2.3.2. L'équipement numérique**

Les bibliothèques du territoire sont dotées d'ordinateurs destinés aux publics (58 postes) et aux professionnels (94 postes), l'ensemble de ces postes informatiques sont dotés d'internet. Il existe d'importants besoins de renouvellement d'un parc ancien.

Environ la moitié des bibliothèques proposent également des tablettes et liseuses, et des imprimantes 3D sont disponibles dans les deux MTR. Les imprimantes 3D et robots font l'objet d'ateliers de découverte et commencent à rencontrer leur public.

### **2.3.3. Les horaires**

Les horaires sont parfois perçus comme inadaptés aux actifs. Les avis du public sont plutôt mitigés sur ceux-ci, et surtout sur la communication les concernant, en raison des très grandes variations entre bibliothèques. On constate en outre des enjeux différents sur cette question, entre usage d'agrément et usage utilitaire. Enfin, une partie des non-usagers ne fréquentent pas les médiathèques par manque de temps ou en raison des contraintes des horaires d'ouverture. La question des amplitudes d'ouverture est à mettre en parallèle des temps de travail des équipes salariées, souvent en nombre réduit, et des équipes composées uniquement de bénévoles.

## **2.4. Les tarifs**

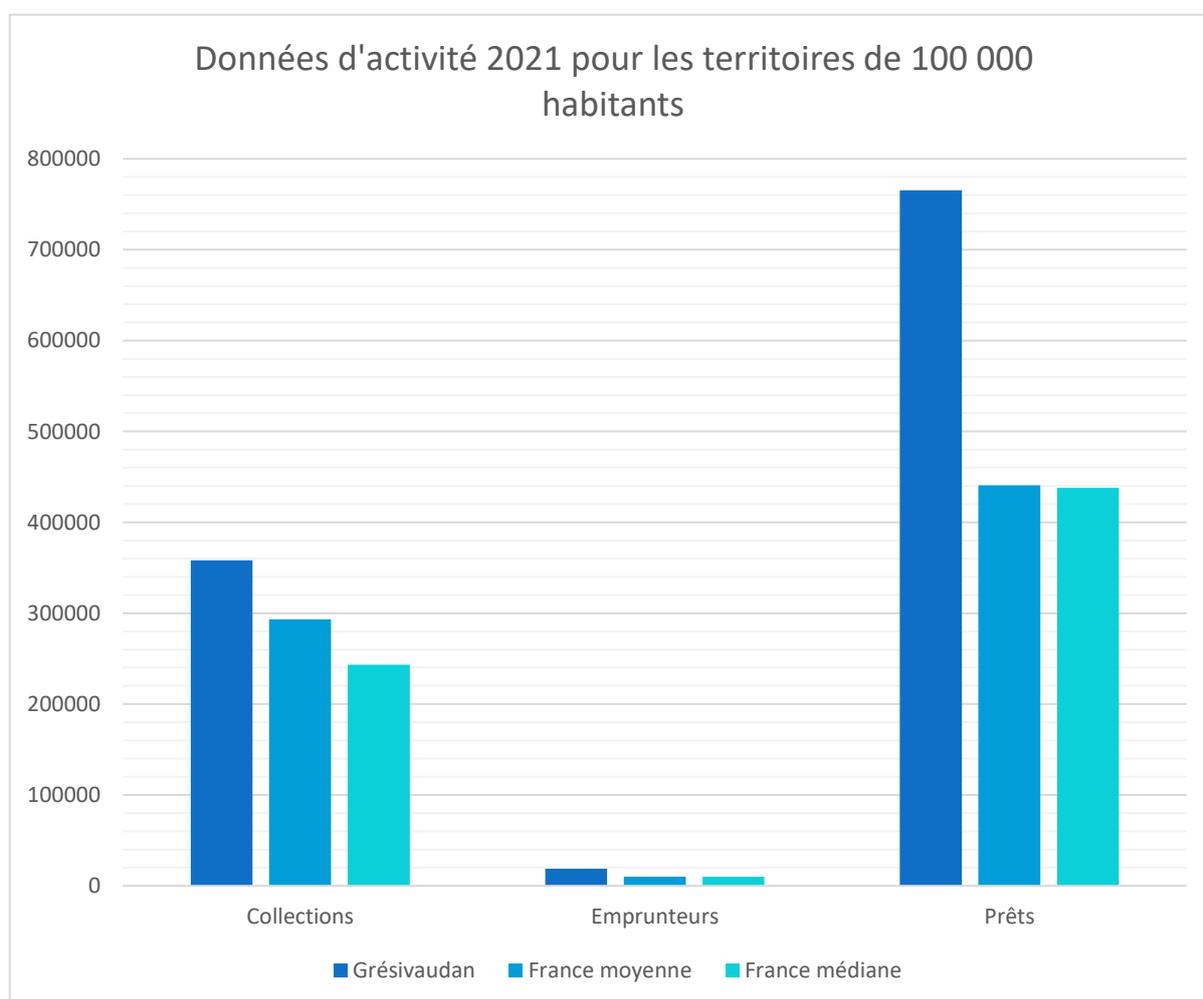
Elus, bibliothécaires et publics perçoivent la question des tarifs comme un point central d'amélioration. L'absence d'harmonisation est perçue comme un frein possible à la fréquentation.

	2013			2019		
	Nb de communes la pratiquant	Moyenne Prix	Echelle	Nb de communes la pratiquant	Moyenne Prix	Echelle
Gratuité pour tous les publics	1	-	-	3	-	-
Cotisation adulte	19	11,89 €	de 5€ à 25€	19	11,00 €	de 5€ à 23€
Cotisation jeune	10	6,84 €	de 3€ à 10€	3	6,66 €	de 5€ à 10€
Cotisation famille	27	14,40 €	de 5€ à 35 €	21	14,87 €	de 10€ à 24€

## 2.5. Les collections

Comme le montre le graphique page 24, avec 358 270 documents en rayon, les collections physiques sont très développées, bien au-delà des moyennes nationales pour un territoire de 100 000 habitants pour les imprimés (moyenne nationale autour de 250 000 documents), mais en-dessous de ces moyennes pour les supports audiovisuels (moyenne nationale autour de 45 000 documents). Le volume des collections est en baisse s'agissant des imprimés adultes, en raison de l'important et nécessaire travail de désherbage mené depuis deux ans sur les collections de l'ensemble des bibliothèques et accompagné par les médiathécaires référents, tandis que les autres types de fonds restent stables. Certaines bibliothèques du réseau ont des fonds spécifiques et complémentaires (fonds voyage, fonds Arts, fonds patrimoniaux, fonds dyslexie, fonds facile à lire, livres audio), qui sont un fort atout pour les publics grâce au service navette. Par ailleurs, les collections sont considérées comme adaptées au public local, tant par les professionnels que par les usagers eux-mêmes. La mise en réseau a ouvert largement l'accès à une offre plus large et plus diversifiée sans dénaturer la cohérence offre/besoins au niveau de chaque bibliothèque.

**Côté collections numériques**, outre les propositions disponibles à travers le portail commun (livres numériques, presse, audio, vidéo, autoformation...), via notamment les ressources de la médiathèque départementale de l'Isère, 15 bibliothèques proposent soit tablettes, soit liseuses, soit les deux. Aucune bibliothèque ne propose à ce jour de jeux vidéo, mais plusieurs projets de création de fonds se dessinent. L'affirmation du rôle du réseau dans le domaine du numérique (en raison d'une forte hausse des demandes et d'un besoin de renforcement de la communication) est en cours. Des ressources importantes y sont affectées (présence de médiateurs numériques dans chaque MTR, médiateur numérique réseau, formations réseau, ressources en ligne de la MDI...).



D'une manière générale, la dynamique du réseau le positionne au-delà voire très au-delà de ceux des territoires équivalents, comme le montre le graphique ci-dessus qui compare les principaux éléments statistiques avec les moyennes et médianes nationales pour les territoires de 80 à 120 000 habitants (source : synthèse nationale la plus récente des données d'activité des bibliothèques municipales et intercommunales, produite par le Ministère de la Culture à partir

des statistiques 2018). On constate entre 2019 et 2021, et malgré le contexte sanitaire, un accroissement autour de 20 % des transactions de prêts (passées d'environ 600 000 à plus de 750 000, y compris la navette) à mettre en regard d'une stabilité des publics.

**L'intérêt du budget d'acquisitions réseau** (61 300 € en 2022), qui représente une part considérable du budget de certaines bibliothèques, ainsi que des services mis à disposition des bibliothèques (prêt de documents spécifiques aux bibliothèques qui en manquent, dépôt, etc.) est largement reconnu. Mais la nécessité d'aller plus loin, notamment avec une politique documentaire commune pour garantir la cohérence et la complémentarité des fonds, est aujourd'hui perçue comme une priorité par la majorité des bibliothécaires.

Une optimisation du site des bibliothèques du Grésivaudan est prévue. Ce site permettra une meilleure lisibilité des usagers grâce à une uniformisation de la mise en page et des fonctionnalités. Il mettra en avant l'identité et les actions du réseau et facilitera les usages par les équipes contributrices.

Il répondra aussi à la demande concernant l'adaptation aux supports smartphones et tablettes (non responsive à ce jour), notamment pour les utilisateurs les plus jeunes.

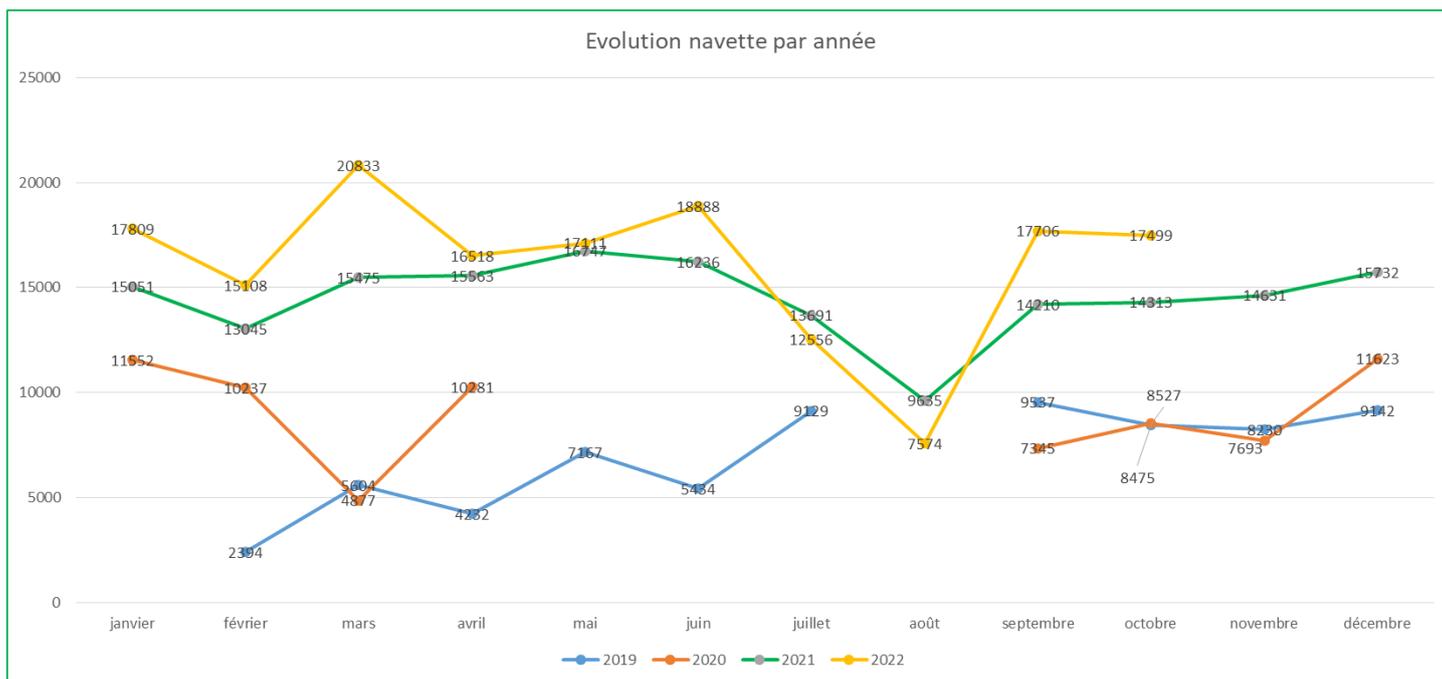
## 2.6. La navette

Le service de navette, initié début 2019, est très attractif et suit une courbe ascendante de ces transactions. Ce constat est valable pour tous les types de transactions et pour toutes les bibliothèques du réseau, quels que soient leur taille et leur public.

Les moyens ont été augmentés avec un recrutement d'un deuxième agent en janvier 2021 et l'achat d'un second véhicule. Avec ce dispositif, la navette passe chaque semaine dans chacune des bibliothèques (au lieu de 15 jours).

En plus de la circulation des documents, la navette permet le transport des matériels d'animation et petit mobilier.

## Bilan de la navette documentaire de février 2019 à octobre 2022



Si cet accroissement continu de l'utilisation de la navette représente un véritable succès de cette nouvelle offre de service, en permettant le maintien des abonnés et de leurs prêts dans leur bibliothèque de proximité et en jouant un rôle incontestable dans la forte augmentation du volume global des prêts sur cette période, il constitue également un frein, dans la mesure où la charge de travail pour les bibliothécaires augmente au rythme de cette utilisation, avec des problématiques importantes de stockage et de manipulation de charges.

## 2.7. L'action culturelle

### Des partenariats très tournés vers la jeunesse

Pour la majorité des bibliothèques, les partenariats sont fortement tournés vers la petite enfance, l'enfance et le public scolaire : 80% des bibliothèques ont un partenariat avec les classes maternelles et primaires. Plus de la moitié des collèges du territoire bénéficient également d'actions portées par certaines bibliothèques du réseau. Des partenariats sont menés avec les lycées comme par exemple les Maisons familiales et rurales de Crolles.

Les partenariats avec les structures touchant d'autres types de publics sont plus rares, même s'ils tendent à se développer (travail avec les EHPAD, Instituts Médico-Educatifs, portage de livres à domicile dans douze communes...).

**Une diversité de publics visés envers :**

- l'inclusion numérique : au sein des MTR, des médiateurs proposent des actions en faveur de l'inclusion numérique (ateliers numériques, prêt de matériel et de salle, accueil de classes numériques, réponse à une demande précise)
- les actions envers la petite enfance : accueils RAM et crèches, animations
- les actions envers les enfants : accueils scolaires, séances de contes, rencontres auteurs...
- les publics spécifiques : gens du voyage, personnes âgées, EHPAD, Instituts Médico-Educatifs, classes ULIS, associations œuvrant dans le champ social, portage à domicile en partenariat avec des structures sociales (CCAS ou ADMR) dans douze communes...
- le tout public : à travers des événements fédérateurs locaux (Giboulivres ...) ou nationaux (Fête de la science, Mois du film documentaire, Nuit de la lecture, ...)

A noter : la mise en œuvre depuis 2022 de projets d'Education Artistique et Culturelle, en lien avec les autres structures culturelles du territoire et à destination du public scolaire, jeunesse et spécifique. Un Plan Local d'Education Artistique et Culturelle est en cours de signature avec les tutelles dont la DRAC. Ce dispositif permettra de construire dans la durée des actions autour de l'Education aux média et à l'information, des résidences auteurs, des spectacles vivants et rencontres d'artistes....

**Un réseau tourné vers l'action culturelle**

En complément des actions culturelles menées par chacune des bibliothèques, le réseau :

- impulse des actions en lien avec les thématiques nationales, régionales et locales et en transversalité avec les partenaires culturels, éducatifs, sociaux du territoire
- apporte un soutien financier, logistique et organisationnel du réseau : un budget total de 28 000 € en 2019 (72 186 € en 2022, du fait de la tenue du festival biennal « Giboulivres ») ;
- organise la communication des animations en lien avec la direction de la communication du Grésivaudan
- met à disposition des outils mutualisés : prêts d'outils et matériel d'animation (expositions, kamishibai, raconte-tapis, etc.)

**Toutefois, certains freins subsistent :**

- des synergies restent à développer avec les autres services de la Communauté de communes : services action sociale et emploi, insertion, jeunesse...
- un manque de temps, de personnel, et des espaces inadaptés dans un certain nombre de bibliothèques limitent la possibilité pour celles-ci de s'investir dans le champ de l'action culturelle
- un rapport entre l'investissement en temps et en énergie et des résultats parfois en demi-teinte découragent les bibliothèques qui ont le moins de ressources.

**Du point de vue des publics, l'action culturelle est perçue comme un point fort :**

- une offre d'animations en adéquation avec les besoins des publics locaux
- une association forte des notions de bibliothèque et d'animation dans l'esprit des publics
- des animations « lecture », « hors-lecture » et « hors-les-murs », facteur important d'attractivité des bibliothèques
- des animations perçues comme un facteur d'attractivité pour les non-publics
- la bibliothèque comme lieu de rencontre et de vie locale
- la représentation d'une bibliothèque moderne associée à celle d'une bibliothèque dynamique et flexible sur la vie entre ses murs

## 2.8. Les usagers

**Une forte proportion de la population inscrite dans une bibliothèque du réseau, mais une baisse du nombre d'inscrits observée ces dernières années.**

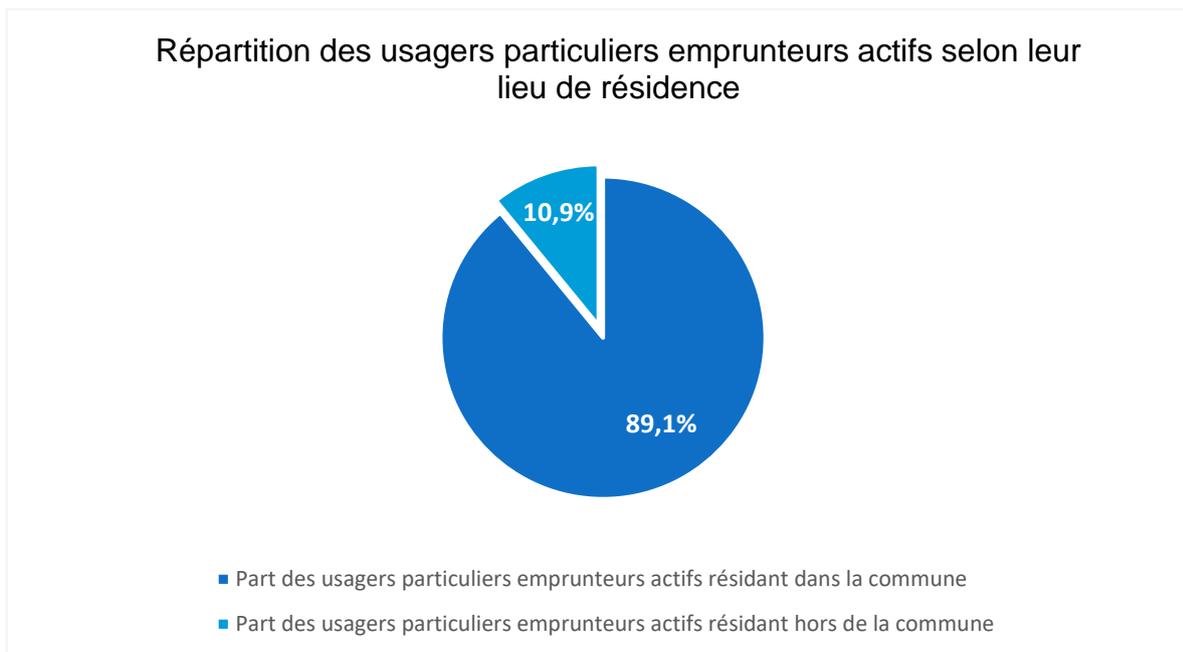
Il y avait 17 709 inscrits en 2021 dans les bibliothèques du réseau, soit 17 % de la population du territoire. Une proportion légèrement plus importante que celle de la moyenne nationale est inscrite en bibliothèque (moyenne nationale 16%). Mais elle est en forte baisse par rapport à 2019 où elle atteignait 21 %. Les effets de la crise sanitaire n'ont pas encore été totalement rattrapés.

Qui plus est, une baisse de 11% du nombre d'inscrits avait déjà été observée entre 2013 et 2019. La baisse sur cette première période ne traduit cependant pas forcément une baisse effective du nombre d'inscrits, en raison de migrations informatiques de systèmes communaux, dans lesquels un même usager pouvait être inscrit dans plusieurs bibliothèques, vers un système unique intercommunal, où chaque usager a une inscription unique, ce qui fausse la comparaison.

**Une surreprésentation des enfants parmi les publics des bibliothèques du réseau. Une fréquentation de proximité privilégiée par les publics.**

Une **surreprésentation des 0-14 ans** dans les emprunteurs actifs des bibliothèques du réseau (20% de la population mais 38% des emprunteurs actifs), tandis que les autres catégories d'âge sont sous-représentées.

Les **usagers résident à plus de 89% dans la commune d'implantation** de la bibliothèque qu'ils fréquentent, ce qui est favorisé par la présence de la navette.



**Les publics privilégient la relation, l'accueil, l'échange sur tout le reste.**

*Les mots utilisés par les habitants pour décrire la bibliothèque qu'ils fréquentent sont tous positifs :*



Les usagers souhaitent une diversification de l'offre de services, au-delà des collections, avec des animations « hors lecture » et des accueils « hors-les-murs » perçues comme attractives, notamment pour les publics qui ne fréquentent pas habituellement les lieux.

L'idée d'une bibliothèque moderne est étroitement associée à celle d'une bibliothèque plus flexible et facilitante.

### **Le point de vue des bibliothécaires sur les freins à la fréquentation et les besoins des usagers.**

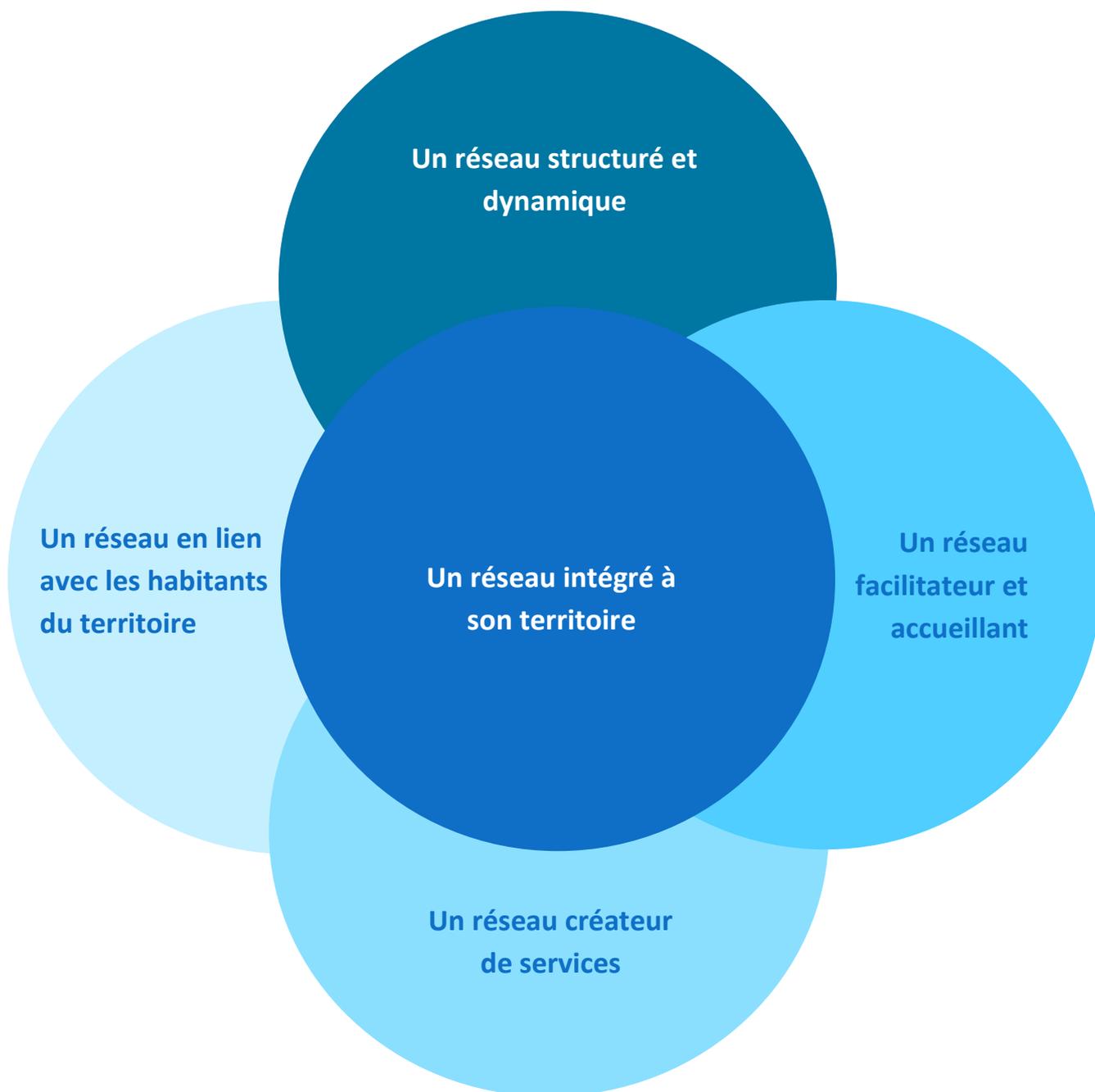
Une majorité de bibliothécaires repère des difficultés d'accès de certains publics (73,6 %) ou des désaffections, notamment chez les adolescents qui bénéficient d'autres propositions à l'entrée au collège (CDI). Il y a une volonté de travailler sur l'élargissement et la diversification des publics, avec des projets en cours (FAL...), mais il reste des projets à construire (développement des partenariats, actions hors-les-murs, renforcement de l'action culturelle, diversification des collections...), notamment en direction des non-usagers et des publics éloignés ou empêchés.

Le rôle du réseau se jouera dans l'impulsion d'une dynamique auprès des bibliothèques (identification des publics, actions, collections, etc.), avec notamment le développement d'un travail d'identification des profils d'usagers du réseau et de leurs usages et la mise en place d'une politique documentaire commune.

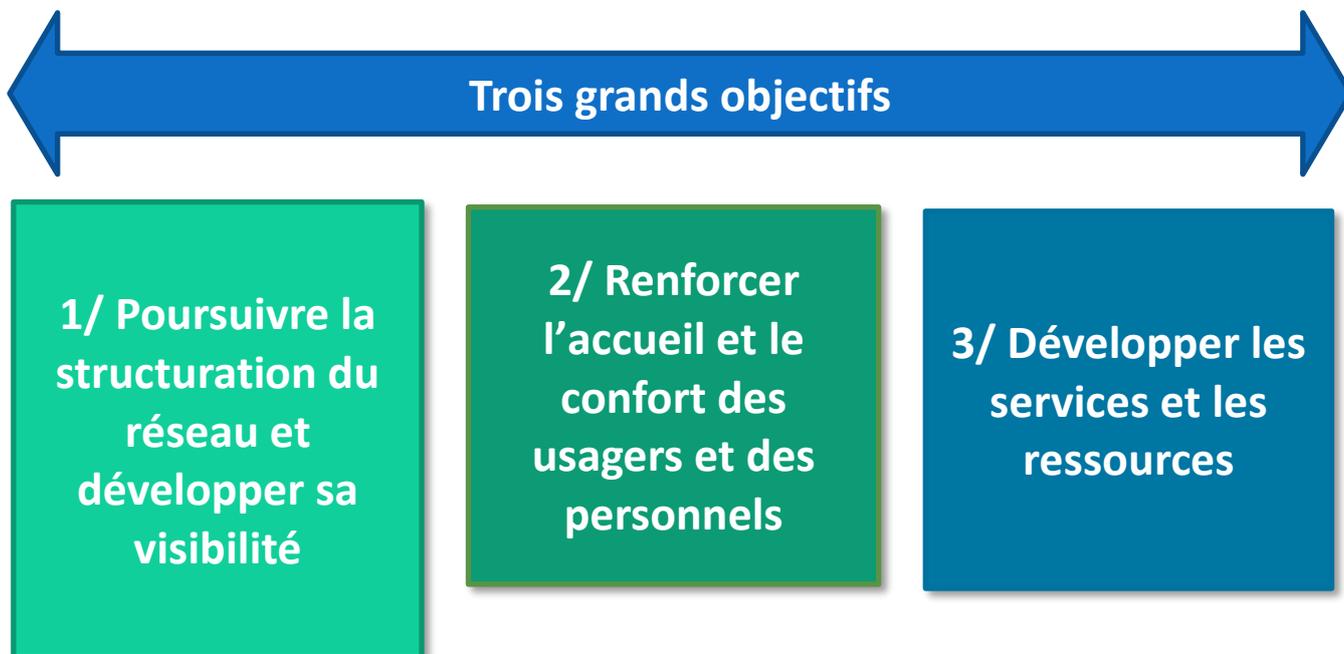
<p style="text-align: center;"><b><u>Forces</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un investissement à la fois politique et financier</li> <li>- une progression de l'offre de lecture publique</li> <li>- un bon maillage du territoire</li> <li>- une structuration du réseau de plus en plus lisible</li> <li>- un accroissement de la visibilité des bibliothèques</li> <li>- un accompagnement des équipes du réseau</li> <li>- une professionnalisation des acteurs</li> <li>- un exemple reconnu parmi d'autres réseaux de lecture publique</li> <li>- une communication accrue au sein du réseau</li> <li>- une progression de l'accessibilité</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b><u>Opportunités</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le développement de nouveaux fonds et de services innovants, au plus près des besoins des habitants</li> <li>- le développement d'actions et de services en direction de publics spécifiques</li> <li>- l'évolution vers des bibliothèques tiers-lieux</li> <li>- l'élaboration et la mise en œuvre de la première politique documentaire partagée</li> <li>- l'affirmation du rôle du réseau dans le domaine du numérique</li> <li>- une transversalité intercommunale avec d'autres services</li> <li>- la mise en œuvre des EAC</li> <li>- la refonte du site et de la charte graphique du réseau</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b><u>Faiblesses</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un réseau vaste et hétérogène</li> <li>- des moyens inégaux suivant les communes, en budget et en personnel</li> <li>- des espaces parfois inadaptés</li> <li>- des bibliothèques portées par des équipes de bénévoles</li> <li>- des tarifs à harmoniser</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b><u>Menaces</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- manque de disponibilité du personnel pour faire réseau et pour mener à bien les tâches</li> <li>- de fortes contraintes liées aux locaux</li> <li>- le nécessaire réaménagement des locaux de plusieurs médiathèques, pour favoriser le confort des usagers et des agents, et répondre aux missions propres à chaque équipement</li> <li>- l'augmentation de la charge de travail en lien avec la navette</li> <li>- l'augmentation des tâches administratives</li> </ul>

## 3. Enjeux et perspectives

### 3.1. Les objectifs du réseau



3.2. En complément du Plan Lecture et du CTL, les objectifs à mettre en œuvre grâce à la DGD bibliothèques



**Objectif 1**

**Poursuivre la structuration du réseau et développer sa visibilité**

Objectifs opérationnels	Actions dédiées
<p><b>Ajuster les bâtiments des Médiathèques Têtes de Réseau à leurs missions spécifiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Construction d'un nouvel équipement à Pontcharra, inscrite au PPI 2022-2027</b></li> </ul>
<p><b>Accompagner les autres projets de bâtiments et d'équipement sur le réseau pour améliorer les</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Requalification de médiathèques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Récentes (Brignoud, Barraux, Montbonnot, Saint-Hilaire-du-Touvet...)</b></li> <li>- <b>En cours (Les Adrets, Champ-près-Froges, Saint-Vincent-de-Mercuze...)</b></li> </ul> </li> </ul>

<p>services aux usagers</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A venir (Le Cheylas, Theys, Biviers, Saint-Ismier...)</li> </ul>
<p>Formaliser une communication unifiée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ A destination du grand public, dans une perspective d'attractivité du réseau de lecture publique : identité visuelle commune (charte graphique, logos), refonte du site internet, enrichi et plus convivial, nouveau guide du lecteur ; campagne de communication en septembre 2023 sur les services des bibliothèques</li> <li>▪ A destination des décideurs locaux, dans une perspective de valorisation des projets dans le champ de la lecture publique : commission culture, COPIL du CTL, instances d'échanges</li> </ul>

Objectif 2

**Renforcer l'accueil et le confort des usagers et des personnels**

Objectifs opérationnels	Actions dédiées
<p>Renouveler les espaces en s'inscrivant dans une perspective de tiers-lieu</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Déployer des espaces détente, au sein des bibliothèques</li> <li>▪ Favoriser la modularité et le mobilier facilement déplaçable</li> </ul>
<p>Réaménager les espaces, améliorer l'image des bibliothèques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renouveler et diversifier le matériel : casques VR, imprimantes 3D, matériel d'animation...</li> <li>▪ Renforcer certaines collections pour toucher les différents publics</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aménager des espaces Facile à lire</li> </ul>
<p>Connaître les habitants et les associer aux propositions portées par les bibliothèques du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Valoriser les productions locales des habitants</li> <li>▪ Consulter les usagers sur les propositions de lecture publique et expérimenter la co-construction sur certains projets (par exemple, pour l'action culturelle)</li> <li>▪ Développer des outils d'enquête et de satisfaction des usagers sur les services de la bibliothèque et du réseau</li> </ul>
<p>Améliorer les conditions de travail des personnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renouveler ou améliorer le mobilier professionnel</li> <li>▪ Renouveler ou développer le matériel informatique</li> </ul>

### Objectif 3

#### Renforcer et développer les services et les ressources

Objectifs opérationnels	Actions dédiées
<p>Consolider une offre adaptée et multisupports</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place une politique documentaire à l'échelle du réseau</li> <li>▪ Optimiser le service navette</li> </ul>
<p>Diversifier les propositions des bibliothèques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création de fonds de jeux vidéo</li> <li>▪ Développer les fonds Facile à lire</li> <li>▪ Développer et renforcer le prêt de tablettes et liseuses</li> <li>▪ Mise à disposition d'une artothèque</li> </ul>

<p><b>Enrichir l'offre numérique sur le territoire et favoriser son accessibilité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Espaces et offres dédiés : ateliers et espaces créatifs numériques, etc.</b></li> <li>▪ <b>Evaluer l'offre de ressources numériques en ligne pour les usagers et son accessibilité pour mettre en œuvre un accès plus direct</b></li> <li>▪ <b>Mettre en œuvre des actions d'Education aux Médias et à l'Information (EMI)</b></li> </ul>
<p><b>Déployer des actions envers des publics cibles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Poursuivre le développement d'une offre de collection innovante et adaptée à des publics ciblés (adolescents, Facile à lire, petite enfance etc.) : par exemple fonds jeux vidéo, jeux de société, matériel</b></li> <li>▪ <b>Soutenir des actions sur la thématique de l'oralité (Giboulivres, lecture à voix haute)</b></li> <li>▪ <b>Soutenir les actions sur la lutte contre l'illettrisme</b></li> <li>▪ <b>Participer aux actions d'EAC en lien avec la Communauté de communes</b></li> <li>▪ <b>Développer les fonds de documentaires jeunesse ou d'albums petite-enfance dans certaines bibliothèques</b></li> </ul>
<p><b>Élargir les partenariats pour développer des actions transversales</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Répertorier l'ensemble des acteurs culturels et socio-éducatifs</b></li> <li>▪ <b>S'appuyer sur les services de la Communauté de communes pour le développement d'actions transversales sur le territoire</b></li> </ul>

# Conclusion

2022 aura été une année structurante pour le réseau des bibliothèques du Grésivaudan avec des étapes clés :

- Signature d'un Contrat Territoire Lecture en juin, qui apporte une reconnaissance de notre territoire et de nos actions culturelles. En outre, il s'agit d'une aide financière importante, notamment pour les actions culturelles transversales ;
- Mise en place des premiers projets dans le cadre de l'Education Artistique et Culturelle. Cela entraîne de travailler sur une nouvelle temporalité et à de nouvelles échelles de partenariat : transversalité des services, travail direct avec des compagnies artistiques, lien renforcé avec le monde scolaire.

La demande de dotation globale de décentralisation pour les bibliothèques vient conforter cette architecture en :

- Renforçant la coordination et l'identité réseau
- Permettant de faire évoluer l'image des bibliothèques
- Aidant concrètement les bibliothèques sur des besoins précis et fondamentaux : fonds documentaires, mobilier, matériel informatique et d'animation.

Avec la mise en œuvre des EAC, de nombreuses actions culturelles transversales menées sur le réseau, et la mise en marche du chantier sur une politique documentaire à l'échelle du réseau, la dynamique du réseau des médiathèques reste forte.

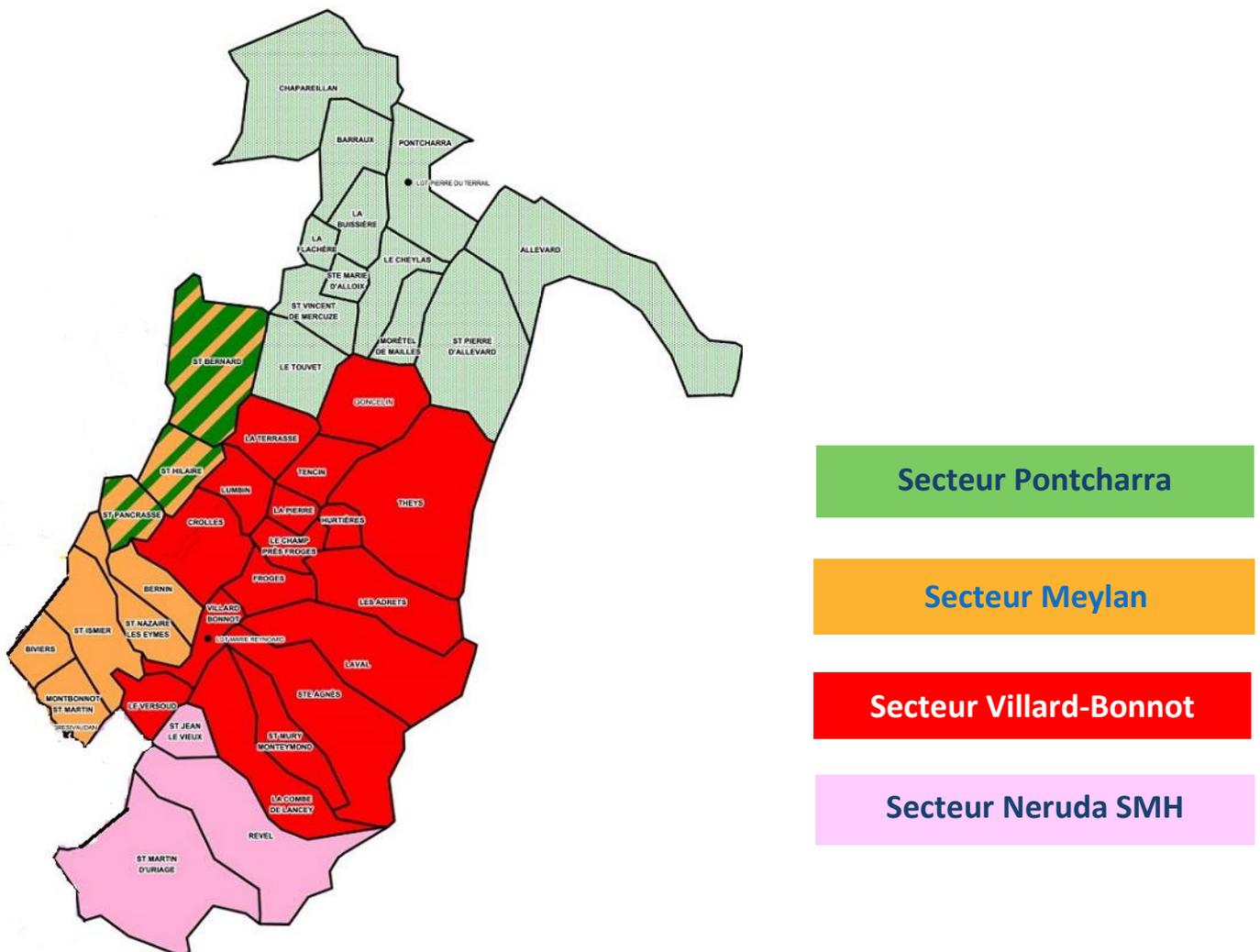
Le futur projet de nouvelle MTRP devrait être la prochaine étape de consolidation du réseau.

# Annexes

## Annexe 1 : l'environnement scolaire

Le territoire du Grésivaudan compte 34 maternelles, 53 écoles élémentaires ou primaires, 7 collèges et 2 lycées publics, auxquels s'ajoutent 3 écoles privées, deux lycées professionnels et le lycée des Pupilles de l'Air.

La carte scolaire prévoit le rattachement des communes du Nord au lycée de Pontcharra et de l'Est au lycée de Villard-Bonnot. Les communes du Sud-Ouest sont rattachées sur Meylan au lycée du Grésivaudan et les communes du Sud-Est sont rattachées sur Saint-Martin-d'Hères au lycée Pablo Neruda.



## Annexe 2 : les équipements culturels du territoire

### EQUIPEMENTS CULTURELS INTERCOMMUNAUx DU GRÉSIVAUDAN



**Médiathèques intercommunales**  
têtes de réseau (MTR)  
Crolles - Pontcharra

**Réseau des musées**  
Pinsot, Allevard,  
La Combe de Lancey

**Espace Aragon**  
Spectacle vivant,  
cinéma, expositions  
Villard-Bonnot

8

Outre les équipements intercommunaux, visibles sur la carte ci-dessus, le territoire compte un musée (Musée de la Houille Blanche – Maison Bergès), 2 salles de spectacles (L'Espace Paul Jargot à Crolles et Le Coléo à Pontcharra), 3 salles polyvalentes (La Pléiade à Allevard, L'Espace Agora à Saint-Ismier et Le Belvédère à Saint-Martin-d'Uriage), 2 cinémas (Le Jean Renoir à Pontcharra et Le Bel'donne à Allevard) et 3 salles d'expositions (à l'Espace Paul Jargot à Crolles, à la Maison des Arts à Montbonnot, au Belvédère à St Martin d'Uriage).

## Annexe 3 : l'organigramme du réseau

